

16/08/2021

BUREAU – DÉLIBÉRATION
Prolongation de la commission sur la loi 3D

VU l'article 5 du règlement intérieur ;

VU la délibération du Conseil d'Administration AJEF-CA-29-11-2020 en date du 28 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que les travaux de la commission sont toujours en cours.

Le Bureau à l'unanimité :

PROLONGE la durée d'exercice de la commission de travail sur la loi 3D, dit « Commission sur la réforme territoriale » jusqu'au 1^{er} janvier 2022 ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents aux effets ci-dessous.

Fait pour valoir ce que de droit ;

Fait à Saint-Brieuc, le 14 août 2021.

Le Président,
Le Président du Bureau,
Antonin MAHÉ

